



Service Affaires Générales
Secteur élections

Boissy Saint Léger, le 20 avril 2022

PUBLICATION

Les commissions de contrôle des listes électorales, chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du Val-de-Marne ont été nommées par l'arrêté préfectoral n° 2020/2888 en date du 7 octobre 2020.

Le Préfet nomme ses membres pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DE LA COMMUNE DE BOISSY SAINT LEGER

| | <i>Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i> | <i>Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i> | <i>Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i> |
|------------|--|---|--|
| TITULAIRES | Martine KLAJNBAUM | Christian LARGER | Claire DE SOUSA |
| | Jacques DJENGOU | | |
| | Evelyne BAUMONT | | |
| SUPPLEANTS | Claire GASSMANN | Fabrice NGALIEMA | Laure THIBAUT |
| | Stéphane MAUGAN | | |
| | Taylan TUZLU | | |

La commission de contrôle des listes électorales se réunira en séance publique

Jeudi 19 mai 2022 à 14 heures

Ancienne Salle du Tribunal (derrière la Mairie)

7, boulevard Léon Révillon – 94470 Boissy Saint Léger